



HAL
open science

Ramificazioni della storia: verdi ramoscelli, innesti e gemme delle indagini genealogiche (1997-2017)

Marie Lezowski

► To cite this version:

Marie Lezowski. Ramificazioni della storia: verdi ramoscelli, innesti e gemme delle indagini genealogiche (1997-2017). Quaderni Storici, 2018, 1 (157), pp.229-246. hal-02564770

HAL Id: hal-02564770

<https://univ-angers.hal.science/hal-02564770v1>

Submitted on 6 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

L'histoire en frondaison : verts rameaux, greffes et bourgeons des enquêtes sur les généalogies (1997-2017)

Il y a vingt ans, Roberto Bizzocchi dressait un panorama européen du savoir généalogique à l'âge moderne et présentait aux historiens un miroir de leurs pratiques¹. Comme l'historien de profession, le généalogiste renvoie à des documents de première main et aux travaux de ses devanciers, souvent pour porter des jugements sévères. Les « généalogies incroyables » du titre sont, d'abord et avant tout, celles des autres, fautives, hasardeuses et qu'il va falloir revoir, redresser, pour séparer le vrai du faux. En 1997, la définition de la vérité historique est au cœur des discussions. Le livre de R. Bizzocchi réfléchit aux présupposés de la fiabilité. Même quand les preuves sont recherchées et produites avec rigueur, la généalogie qui en résulte n'échappe jamais à la valeur de convention qu'est l'« autorité ». Elle peut canoniser pour un temps des références douteuses, des érudits farfelus et des documents bricolés. La généalogie peut être fiable et fautive. Qu'en est-il en 2017 ? Vers quelles directions l'histoire des généalogies se porte-t-elle ? Sans prétendre faire le tour des très nombreuses « généalogies de la généalogie »² publiées en vingt ans, avec l'historicisation pour seul dénominateur commun, cet article opère des choix motivés et identifie les lignes de force parmi les travaux récents consacrés à l'époque moderne. Pour filer la métaphore de l'arborescence, à partir des *Genealogie incredibili*, le tronc des recherches sur les savoirs généalogiques continue à croître avec vigueur. Deux greffes principales ont pris : histoire de leurs enjeux judiciaires, histoire marchande et matérielle. Ces trois grandes tendances, explicitées dans les pages suivantes, dépassent largement l'étude des généalogies, d'ailleurs difficile à circonscrire avec netteté³. Ayant partie liée avec la définition de l'histoire, avec son utilité et ses représentations publiques, ces travaux révèlent les mutations en cours du métier d'historien.

1- Savoirs du généalogiste (et de l'historien) : de la preuve à la visibilité

Les règles de l'art

La compréhension du savoir généalogique proposée dans les *Genealogie incredibili* a ouvert la voie à des enquêtes minutieuses, sur les méthodes d'investigation observées par le passé, qu'il s'agisse de connaître les références mobilisées (autorités, écrits de première main, objets matériels, en particulier les inscriptions et les pièces), les méthodes de recherche et de sélection des informations, les mécanismes de la commande. Dans le sillage du livre de R. Bizzocchi, qui ressuscite le Florentin Vincenzo Borghini, érudit impeccable, l'histoire des généalogies met à l'honneur des figures de savants en pointe des avancées critiques et

¹ Roberto Bizzocchi, *Genealogie incredibili : scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 2009 [1997]. Voir aussi la belle traduction française, par Lucie de Los Santos et Laura Fournier-Finocchiaro, avec une préface de Christiane Klapisch-Zuber, sous le titre *Généalogies fabuleuses : inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2010.

² François Weil, *Family Trees. A History of Genealogy in America*, Cambridge-Harvard, Harvard University Press, 2013, p. 7.

³ Le périmètre donné à la généalogie varie selon les études. Ce peut être, au sens strict, la reconstitution de la parenté, sous la forme de diagrammes, ou bien, de manière plus large, la mémoire de la famille, qui comprend aussi les récits développés autour d'un schéma d'ascendance. En outre, la généalogie peut être étudiée comme un genre littéraire ou comme une technique discursive mobilisée, à l'oral ou à l'écrit, pour des usages pratiques variés. L'article prend en compte toutes ces acceptions.

philologiques de l'histoire⁴. À la différence des *Genealogie*, en revanche, ces enquêtes minutieuses partent du cas pour y demeurer. Dans deux volumes collectifs de portée européenne, *L'opération généalogique*, dirigé par Olivier Rouchon, et *L'entreprise généalogique*, coordonné par Stéphane Jettot et moi-même, les comparaisons entre les contextes découlent de la réunion des contributions en ensembles thématiques, et non du croisement de plusieurs contextes dans un même article⁵.

L'objectif de ces recherches est de fait ressortir les contraintes et les ressources des investigations généalogiques, propres à un contexte. Pour élever l'échafaudage attendu des actes authentiques et des « monuments », les érudits doivent cultiver de bonnes relations avec les familles et avec les gardiens des archives locales, qu'elles soient familiales, ecclésiastiques ou publiques. Ils sont tributaires de l'état de conservation des papiers, de la constellation archivistique locale : l'histoire des généalogies rejoint sous cet angle une histoire des archives en plein renouvellement depuis quelques années, en particulier dans les recherches de Markus Friedrich⁶. L'élaboration des généalogies fait également apparaître, en un lieu donné, une sociabilité savante, qui réunit des historiens patentés ou occasionnels et leurs informateurs. Suivre cette fabrication, c'est aussi, indirectement, faire le portrait des familles qui les emploient, comme Olivier Poncet l'a fait avec maestria pour la « génération Duchesne », la France du premier XVII^e siècle, premier âge d'or pour l'art généalogique, avant les grandes enquêtes de Colbert⁷. Par son ampleur européenne, l'ouvrage de Roberto Bizzocchi est le point de départ nécessaire de toute recherche sur les implications sociales et politiques des généalogies, leurs constantes et leurs variations ; une mine de pistes, qui peut encore donner lieu à de nombreux approfondissements⁸. Pour le cas de la France, Germain Butaud et Valérie Piétri ont donné un tour d'horizon des « enjeux » des généalogies, dans l'esprit des travaux de R. Bizzocchi. Cette publication, très utile pour des recherches plus ciblées, soulève la question de la pertinence des taxinomies dans l'étude des pratiques savantes : la forme de la typologie n'a-t-elle pas tendance à figer en recettes les formules de composition des généalogies⁹ ?

⁴ Christopher Dyer et Catherine Richardson (dir.), *William Dugdale, Historian, 1605-1686 : his life, his writings and his county*, Rochester (N.Y.), Boydell Press, 2009 ; Jean Boutier (dir.), *Étienne Baluze, 1630-1718 : érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, PULIM, 2008. Voir aussi le colloque qui s'est tenu en avril 2017 à Wolfenbüttel, organisé par Volker Bauer, Jost Eickmeyer et Markus Friedrich, sur le thème *The production of genealogical knowledge in pre-modern times* : http://www.hab.de/files/programm_11.pdf (consulté en août 2017).

⁵ Olivier Rouchon (dir.), *L'opération généalogique. Cultures et pratiques européennes entre XV^e et XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2014 ; Stéphane Jettot et Marie Lezowski (dir.), *L'entreprise généalogique : pratiques sociales et imaginaires en Europe (XV^e-XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

⁶ M. Friedrich, « Genealogy as archive-driven research enterprise in Early Modern Europe », *Osiris*, sous presse ; « Les feudistes, experts des archives au XVIII^e siècle. Recherche des documents, généalogie et savoir-faire archivistique dans la France rurale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, sous presse.

⁷ Olivier Poncet, « Cercles savants et pratiques généalogiques en France (fin XVI^e siècle-milieu du XVII^e siècle) », in Olivier Rouchon (éd.), *L'opération généalogique, op. cit.*, p. 101-136.

⁸ Voir à titre d'exemple mes recherches sur Milan au XVII^e siècle, paradis des érudits et des faussaires. Les pratiques généalogiques mettent en lumière une carte savante de la ville, qui se trame entre les dépôts privés, les chartiers ecclésiastiques et – nouveauté du siècle – la bibliothèque publique, l'Ambrosiana. Cf. « La publication de « monuments » du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle : Giovanni Pietro Puricelli, entre édition et censure », *Histoire, économie & société*, 31/3, 2012, p. 3-18 ; *L'Abrégé du monde. Une histoire sociale de la bibliothèque Ambrosienne (v. 1590-v. 1660)*, Paris, Classiques Garnier, 2015, « généalogies », *ad. ind.*

⁹ Germain Butaud et Valérie Piétri, *Les Enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, 2006.

La diversité des pratiques savantes répond à l'idée ambiguë d'un invariant, d'une « pulsion » universelle qui porterait toutes les cultures à la quête des origines et de l'ancêtre enracineur. La formulation des liens de parenté (orale ou écrite) n'a, d'ailleurs, rien d'une évidence : l'enquête peut aussi porter sur la « généalogie muette », en s'inspirant des méthodes de l'anthropologie culturelle. Quand la mémoire de l'ascendance est susceptible de nourrir la vengeance, de faire connaître à l'étranger des histoires embarrassantes, des conflits en cours, le silence et le secret prévalent¹⁰.

L'impératif de la visibilité

Quand les années 1990 se sont surtout montrées soucieuses du régime de vérité des généalogies, les recherches des dernières années ont accordé une place grandissante à leur visibilité. Si l'association entre image et histoire de la généalogie est classique, la fièvre de l'illustration traverse tous les domaines de la recherche universitaire et a gagné les historiens. La trace visible se voit prêter aujourd'hui une importance cruciale, à la fois dans la validation collective d'une recherche par les pairs et dans sa transmission à un « public non académique ». Elle permet de faire coup double : approfondir la compréhension du passé (vérifier ou infirmer une intuition, se laisser surprendre par une découverte inattendue, frappante) et promouvoir un projet de recherches ou ses résultats. Il y a, à nouveau, une filiation entre les attendus du genre généalogique et la science historique d'aujourd'hui, tous deux devant produire (forger *et* publier) les preuves authentiques d'une « bonne renommée »¹¹.

Sommés de divulguer le résultat de leurs recherches sous des formes accessibles et attrayantes, les historiens tendent à se porter vers des objets concrets et visibles, trait d'union tangibles entre le passé et le présent. L'histoire des généalogies, qui repose sur des écrits, des images et des objets, peut être intelligible hors du monde universitaire. Elle profite indirectement – non dans les ventes des ouvrages, mais dans la validation académique du thème de recherche – du marché généalogique florissant, dans les librairies et en ligne. Qu'il soit débutant ou confirmé, amateur ou professionnel, le généalogiste d'aujourd'hui peut compter sur les ressources considérables des sites spécialisés, des blogs de généalogistes, des bases de données et d'outils de recherche proposés par les dépôts d'archives¹². L'histoire des généalogies ne satisfait pas la demande du marché, qui réclame des outils directement utiles à une recherche personnelle. Il n'empêche, il y a loin, entre le souci de comprendre le présent, qui est par exemple celui de François Weil (archéologue d'une passion contemporaine aux États-Unis), et la désuétude des références des *Genealogie incredibili*, crânement revendiquée, comme l'absence de toute illustration. Hommage subtilement ironique à un *scholarship* obsolète, l'ouvrage est déjà singulier en 1997. Il l'est plus encore en 2017.

¹⁰ Marinella Carosso, *La généalogie muette. Résonances autour de la transmission en Sardaigne*, Paris, CNRS Éditions, 2006.

¹¹ Pour reprendre les termes de Valérie Piétri, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII^e-XVIII^e siècles) », *Genèses*, 74/1, 2009, p. 5-24.

¹² Au début de son histoire des généalogies américaines, François Weil relève que le mot-clé « généalogie » fait partie des *favorite Internet topics*, au même titre que « jardinage », « musique », « sport » ou « sexe ». Cf. F. Weil, *Family Trees*, *op. cit.*, p. 2. En France, le portail de référence *Geneanet*, qui vante 2 millions de membres, associe moteur de recherche, conseils pratiques et boutique en ligne. <http://www.geneanet.org/>

Dans cette perspective, les historiens accordent une attention renouvelée aux supports du discours: traces écrites, étudiées dans leurs caractéristiques matérielles (imprimé ou manuscrit, notes griffonnées en marge de livres etc.), images et objets. Cette approche n'est pas neuve dans ses méthodes. Elle mobilise l'arsenal de toutes les sciences dites auxiliaires de l'histoire, déjà mobilisées par les généalogistes de l'âge moderne : épigraphie, paléographie, diplomatique, archivistique, héraldique et numismatique en particulier. Elle doit beaucoup, également, aux travaux fondateurs de Michel Pastoureau, Christiane Klapisch-Zuber et Jean-Claude Schmitt sur l'imaginaire de la parenté. Les travaux sur l'imaginaire généalogique, quoique moins nombreux que dans les années 1980-1990, continuent à se distinguer par leurs propositions neuves et suggestives, en particulier les études iconographiques sur les modèles bibliques de représentation de la parenté¹³. Dans une relecture captivante de la Sixtine, Giovanni Careri montre que les ancêtres du Christ, à la fois massifs et charnels, inertes, représentent à leur paroxysme le « paradoxe généalogique » de l'ancêtre honteux, inclus par force dans le récit tout en étant exclu¹⁴. Cet ascendant qui embarrasse et qui revient sans y être invité nous conduit à la figure du fantôme, que l'anthropologie historique étudie en lien direct avec les généalogies. Le diable, si actif à l'âge moderne, n'éclipse pas entièrement le spectre. Caroline Callard l'étudie par l'exemple paradigmatique de Florence, renommée en Europe pour ses érudits¹⁵. « Technologie spectrale », la généalogie est rapprochée de l'épigraphie funéraire, de la liturgie du Purgatoire et des ex-voto de cire de la Santissima Annunziata¹⁶.

Néanmoins, plus que l'imaginaire, et la longue durée qui lui est associée, l'étude actuelle des images généalogiques privilégie la séquence brève. L'image ou l'objet généalogique (marque de possession sur un livre, diagramme, blason...) n'est pas vu en série ni subsumé sous une culture partagée, mais explicité par l'histoire distinctive d'individus ou de groupes précisément situés. Le goût va à la miniature plus qu'à la fresque. Ainsi, pour retracer la transmission de la culture généalogique anglaise dans les colonies américaines du XVIII^e siècle, Karin Wulf s'arrête sur la diffusion transatlantique des Bibles *King James* qui portent, en ex-libris, des mentions sur le lignage du propriétaire. La pratique est, on le sait, courante dans la vieille Europe, pour les Bibles et les livres d'heures¹⁷. Le « détail antiquaire » (*antiquarian detail*) de la note griffonnée met l'historienne sur la piste d'une filiation entre les pratiques généalogiques américaines et celles de la métropole. Les détails qui arrêtent le plus l'attention des historiens sont ceux propices au dépassement du cadre de l'Europe. Les

¹³ Jérôme Baschet, *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 2000 ; Paul Payan, *Joseph, une image de la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2006 ; *Id.*, « Généalogie du Christ et imaginaire de la parenté à la fin du Moyen Âge », in O. Rouchon (dir.), *L'opération généalogique, op. cit.*, p. 33-50. Voir aussi Chloé Maillot (dir.), *Parenté en images, Images Re-vues*, 9, 2011, disponible en ligne : <https://imagesrevues.revues.org/1597> (consulté en juin 2017).

¹⁴ Giovanni Careri, *La torpeur des Ancêtres : juifs et chrétiens dans la chapelle Sixtine*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2013.

¹⁵ Caroline Callard, *Le Prince et la République. Histoire, pouvoir et société dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2007 ; Olivier Rouchon, « Les Toscans et leurs ancêtres. Le consensus généalogique dans les noblesses du grand-duché », dans *Id.* (dir.), *L'opération généalogique, op. cit.*, p. 73-100.

¹⁶ Caroline Callard, « Hanter Florence : généalogie et spectralité au XVII^e siècle », dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, p. 247-263.

¹⁷ Karin Wulf, « Bible, King and Common Law : Genealogical Literacies and Family History Practices in British America », *Early American Studies : An Interdisciplinary Journal*, 10, 2012/3, p. 467-502. Pour les livres d'heures, cf. Virginia Reinburg, *French book of hours : making an archive of prayer, c. 1400-1600*, Cambridge, New York, 2012, p. 53-72.

banians, cèdres et autres palmiers, que Volker Bauer voit surgir dans les généalogies princières imprimées du Saint-Empire au XVII^e siècle, détonnent dans le paysage conventionnel des feuillus européens. Le détail intrigant figure au début de l'article. Il y a là une énigme, que l'historien fin limier va lever peu à peu : seuls des « arbres merveilleux » (*Wunderbäumer*) à troncs multiples sont à même de représenter les greffes par lesquelles les grands lignages germaniques se perpétuent et prétendent à l'éternité¹⁸.

2- La généalogie au tribunal

Retour critique sur un genre revendicatif

Une clé de lecture commune à ces recherches est le soupçon : la science généalogique traduit en reconstitutions impeccables la parenté vécue, souvent embrouillée ou peu flatteuse. Interprète de l'« opération généalogique » (Olivier Rouchon), l'historien anatomiste identifie les sutures discrètes, les interventions cosmétiques ou, au contraire, les coups de bistouri nets qui séparent les parts gangrénées (le « mauvais sang ») du reste du corps « sain » de la communauté. Il fait parler la généalogie contre elle-même, en déjouant ses omissions, approximations et falsifications, et révèle un état mouvant des liens de parenté¹⁹. Ce regard critique porte plus spécifiquement sur les diagrammes, qui représentent l'« identité » familiale comme une évidence. Ainsi de l'arbre, qui naturalise le lignage, l'enracine dans un sol : il n'est qu'un schéma possible parmi d'autres, dont Christiane Klapisch-Zuber a suivi l'apparition progressive au Moyen Âge. La démonstration de l'historicité de l'arbre fait pièce au mythe tenace de la famille « naturelle » d'Ancien Régime, référence d'une conception réactionnaire de la généalogie²⁰. La même attention critique vaut pour les « documents et actes authentiques », forgés à l'appui de ces diagrammes. Ces manipulations, écrites et imagées, sont l'indice d'espoirs, de revendications. Sous couvert d'évoquer des temps lointains, parfois mythiques, elles dévoilent les potentialités du passé. Nul hasard à ce que le généalogiste Alfonso Ceccarelli, paradigme de l'érudit faussaire chez Roberto Bizzocchi, soit aussi astrologue²¹. Le passé familial mis en ordre est le miroir de l'ambition sociale et politique, et ce, que la généalogie reste inédite ou qu'elle soit divulguée. Un tel constat entame l'opposition conventionnelle entre écrits dits « domestiques » (les généalogies des papiers de famille), et écrits publics. À propos des histoires de famille suisses et germaniques, Simon Teuscher a mis en évidence que la forme revendicative est commune à la chronique familiale et au mémoire produit devant un conseil de ville. Démonstratif dans son principe, le récit d'ascendance a la publication pour horizon plus ou moins lointain²².

¹⁸ Volker Bauer, « Dynastic Botany : Banyans, Cedars, and Palms as Visual Models in Seventeenth-century Genealogy », dans Jeffrey Chipps Smith (dir.), *Visual Acuity and the Arts of Communication in Early Modern Germany*, Farnham, Ashgate, 2014, p. 181-199.

¹⁹ Pour un exemple espagnol, attentif aux invariants de ces fictions généalogiques, voir Rafael Maria Girón-Pascual, « "Historias ciudadanas" and genealogical forgery. The case of the city of Cuenca in Early Modern Castile », dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, p. 57-72.

²⁰ Christiane Klapisch-Zuber a décliné cette analyse pour plusieurs lectorats : universitaire, éclairé (le beau livre de 2003), amateurs passionnés de généalogie. Cf *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000 ; *L'arbre des familles*, Paris, Éditions de la Martinière, 2003 ; « Arbre généalogique. La représentation naturelle », *La revue française de Généalogie et d'histoire des familles*, 27 (n°161), déc. 2005-janv. 2006, p. 41-45.

²¹ R. Bizzocchi, *Généalogies fabuleuses, op. cit.*, p. 12.

²² Simon Teuscher, « Parenté, politique et comptabilité ; Chroniques familiales autour de 1500 (Suisse et Allemagne du Sud) », *Annales : Histoire, sciences sociales*, 59, 2004, p. 847-858.

Très fréquemment, cette démonstration est produite devant un tribunal. Une manière neuve d'interpréter les généalogies passées consiste ainsi à se demander pour quelle juridiction ces pièces justificatives sont pensées. C'est dans cette direction que sont relues aujourd'hui les enquêtes de noblesse de France et d'Angleterre, objet classique de l'histoire de l'« État moderne ». Ces enquêtes contribuent certes au renforcement de pouvoirs centraux, qui imposent aux familles des règles pour démontrer leur appartenance à la noblesse. Cependant le verdict découle de la concertation des familles avec le commissaire royal, en mesure d'assouplir les principes édictés *a priori*. Dans certains cas, cet arrangement se monnaie²³. Toujours dans un contexte judiciaire, de très nombreuses généalogies sont dressées pour régler la succession délicate d'un droit ou d'un bien, sans se limiter aux familles les plus aisées. Eleonora Canepari a récemment étudié le rôle méconnu d'officines généalogiques qui tiennent les institutions charitables romaines (églises, confréries, hôpitaux, hospices). Elles collectent des papiers de famille et dressent des arbres pour s'assurer de l'absence d'héritiers concurrents. Or ces donateurs dont la mémoire est honorée et préservée par des archives institutionnelles sont des artisans moyens à modestes²⁴.

Au-delà du prestige : accusations et tactiques défensives

En se portant vers les factums, les recherches actuelles proposent aussi pour l'étude un autre objet que les généalogies prestigieuses, maîtrisées. Ces généalogies du prestige sont le fait de familles en position de force : le « bourgeois gentilhomme », érigé par André Burguière en archétype du généalogiste français de l'âge classique, est un homme, blanc, aisé et désœuvré, anobli ou en passe de l'être²⁵. Bien sûr, la généalogie sert la conquête du pouvoir et l'ascension sociale²⁶. Les meilleures alliances et les places les plus réservées se gagnent à coup de degrés ou de quartiers, par exemple les très sélectifs canonicats de l'Allemagne rhénane²⁷. Les méthodes suivies en un lieu pour l'exposition de la parenté – patrilinéaire ou matrilinéaire, par degrés ou par quartiers – sont directement liées aux critères de définition de la noblesse. Ces méthodes ne font jamais consensus, en miroir des luttes d'influences acharnées pour l'accès à la noblesse²⁸. De nombreux travaux approfondissent la tension, dans l'exposition de la noblesse, entre état de fait (dont l'origine est supposée immémoriale) et conquête sociale²⁹.

²³ Pour un point d'entrée, voir, dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, les contributions d'Élie Haddad, « Parenté et pratiques généalogiques dans la noblesse française à l'époque moderne », p. 73-87 et d'Adrian Ailes, « Can we trust the Genealogical Record of the Heralds' Visitations ? A case study : the 1655-66 Visitation of Berkshire », p. 143-156 ; ainsi que Stéphane Jettot et François-Joseph Ruggiu, « Cultures et pratiques généalogiques des élites anglaises », dans *L'opération généalogique, op. cit.*, p. 243-270.

²⁴ Eleonora Canepari, « Généalogie et transmissions des biens dans le milieu artisanal (Rome, XVI^e-XVII^e siècle) », dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, p. 157-170.

²⁵ André Burguière, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 46, 1991/4, p. 771-788.

²⁶ Enrique Soria Mesa, « Genealogía y poder. Invención de la memoria y ascenso social en la España moderna », *Estudios. Revista de Historia Moderna*, 30, 2004, p. 21-55.

²⁷ Christophe Duhamelle, *L'héritage collectif. La noblesse d'Église rhénane, 17^e-18^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998 (sur la généalogie, voir p. 98-106).

²⁸ Charles Lipp et Matthew P. Romaniello (dir.), *Contested Spaces of Nobility in Early Modern Europe*, Farnham, Ashgate, 2011. Pour le cas français, voir Robert Descimon et Élie Haddad (éd.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, troisième partie : « Les enjeux des pratiques généalogiques ».

²⁹ Ainsi dans le cas emblématique de Venise. Voir Dorit Raines, *L'invention du mythe aristocratique. L'image de soi du patriciat vénitien au temps de la Sérénissime*, Venise, Istituto Veneto di Scienze Lettere ed Arti, 2006.

Toutefois, comme la parenté, la généalogie n'est pas toujours choisie. Elle est subie, quand elle dénonce l'origine scandaleuse d'une famille, l'ancêtre de bas étage ou « impur ». Revers de l'outil de conquête, la généalogie accusatrice déclasse et exclut. Elle vire au stéréotype, à la stigmatisation : ainsi, dans le cas de la bâtardise, très étudié récemment, l'ascendance illégitime est une tache, un stigmate. La généalogie peut prendre la forme élémentaire de l'injure, parfois élément déclencheur de violences³⁰. Si l'on s'attache aux généalogies du discrédit, l'éventail social pris en considération s'élargit potentiellement à toutes les familles, et plus seulement aux familles de l'élite, avec une attention particulière aux déclassés, aux exclus, aux groupes minoritaires, et aux familles métissées des Empires coloniaux. Fréquemment liées à un procès, les attaques généalogiques offrent d'abord des matériaux féconds pour intégrer la réputation dans l'étude sociale des familles. La calomnie est l'occasion pour l'historien de tester la solidité de la position d'une famille. Elle est l'indice possible de l'« émiettement » de la mémoire, de son incapacité à maîtriser les rumeurs³¹. Bien plus inquiétante que l'ancêtre de bas étage, la dénonciation d'un ancêtre « impur » peut entraîner la mise au ban de la famille, la privation de charges et l'incapacité légale. En Espagne et au Portugal, les procès inquisitoriaux intentés aux descendants de juifs et de musulmans (« nouveaux-chrétiens » convertis, crypto-judaïsants ou crypto-musulmans) comprennent une généalogie élaborée par l'accusé. Ces données permettent à l'Inquisition de créer des fichiers de suspects, enrichis au fur et à mesure des arrestations et des dénonciations. Néanmoins la définition de la « pureté de sang » est à géométrie variable, selon les théoriciens et les contextes d'application. Littéraires et historiens travaillent de concert à comprendre les contradictions de la notion, ainsi que les écarts entre théories et pratiques³². Une autre direction importante des nouvelles recherches concerne la diffusion de la « pureté de sang » dans l'Empire colonial espagnol, discutée par les spécialistes. Les avis divergent. Pour Jean-Paul Zuñiga, spécialiste du Chili, il faut établir une distinction ferme entre le système de castes colonial (calqué sur le modèle seigneurial) et la « pureté » à fondement religieux. À l'inverse, María Elena Martínez analyse la construction des castes à Mexico comme la transplantation de la pureté de sang, adaptée aux conditions coloniales³³. Dans tous les cas, la généalogie a partie liée avec la définition légale de l'héritage : des biens et/ou d'une condition acquise par le « sang ». Le cas de figure le plus extrême est le statut d'esclave, défini comme un état biologique (donc par voie matrilineaire), par exception à la *common law*³⁴. Ces quelques exemples suffisent, nous le souhaitons, à indiquer les voies prometteuses offertes pour l'étude de la stigmatisation généalogique.

³⁰ Sylvie Steinberg, *Une tache au front. La bâtardise aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 24-25 ; Carole Avignon (dir.), *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Rennes, PUR, 2016, en particulier la contribution de Michel Nassiet, « Bâtardise, violence et normes de comportement au XVI^e siècle », p. 374-375.

³¹ Ainsi un mémoire de 1755 (peut-être l'élément d'un factum), qui attaque une mésalliance de François Sublet des Noyers, quoique pure calomnie, ébranle l'idée d'une ascension irrésistible des gens de robe. Cf. Camille Le Fauconnier et Élie Haddad, « Une contre-généalogie imaginaire : l'« énigme » Geneviève Le Sueur et le destin social des Sublet de Noyers », dans *Épreuves de noblesse, op. cit.*, p. 191-205.

³² Raphaël Carrasco, Annie Molinié, Béatrice Perez (dir.), *La pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011. Voir en particulier le cas très documenté de Valence, étudié dans le volume par Patricia Banères, José Maria Cruselles, Enrique Cruselles et José Bordes.

³³ Jean-Paul Zuñiga, « La voix du sang. Du métis à l'idée de métissage en Amérique espagnole », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54/2, 1999, p. 425-452 ; María Elena Martínez, *Genealogical Fictions : Limpieza de Sangre, Religion, and Gender in Colonial Mexico*, Stanford, Stanford University Press, 2008.

³⁴ Christopher Tomlins, *Freedom Bound : Law, Labor, and Civic Identity in Colonizing English America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

L'attention portée aux généalogies accusatrices fait également surgir les défenses des individus mis sur la sellette. L'histoire des généalogies apporte ainsi une contribution décisive à la compréhension des groupes minoritaires, de leurs stratégies de cohésion et de défense. Retenons ici trois importantes tactiques émergeant de travaux récents, qui fournissent des repères stimulants pour de possibles comparaisons : la dissimulation des origines, les fictions glorieuses, mais aussi le retournement de l'argument généalogique oppresseur en outil d'émancipation. Le silence est la réponse la plus commune à une menace immédiate (arrestation, déclassement) : par exemple les métis de l'Amérique espagnole doivent occulter la branche indienne de leur ascendance s'ils veulent espérer leur intégration progressive dans la société coloniale : c'est aussi la tactique des enfants illégitimes, ce qui confirme l'équation posée alors entre métissage et illégitimité³⁵. Or ce silence sur les origines ne reflète pas seulement une contrainte, une inquiétude diffuse. Il peut aussi être un choix à part entière. Le secret des « marranes », nécessaire en Espagne et au Portugal, ne l'est pas dans les lieux de l'exil séfaraïte. Dans ce cas, comme le montre Natalia Muchnik, il vient souder leur conscience de former un groupe à part, y compris des juifs des communautés instituées³⁶. Alternative au silence prudent ou fier, des « généalogies rêvées »³⁷ sont transmises en marge des récits dominants et nourrissent la cohésion de familles en situation de faiblesse (exilées, déclassées). Un thème récurrent, à l'époque moderne et contemporaine, est la filiation imaginaire avec les anciennes tribus d'Israël. Des marranes notamment vantent des généalogies fabuleuses qui remontent aussi loin que celles des « vieux-chrétiens », en renversant la « macule » en motif d'honneur... au risque d'être dénoncés à l'Inquisition³⁸. La même logique de compensation par la généalogie s'observe dans le parcours de vie de certains bâtards de l'âge moderne. Sylvie Steinberg observe de façon très intéressante que la passion manifestée par certains « bâtards » pour leurs ancêtres et pour les papiers de famille peut rejoindre les marques de faveur accordées par le père, tels que la transmission du prénom, une éducation soignée et des valeurs conformes au groupe familial. Si, par principe, les bâtards ne s'inscrivent pas dans la lignée, certains enfants illégitimes se prévalent de leurs ancêtres et revendiquent ainsi une place dans l'histoire familiale. La généalogie permet de saisir la situation paradoxale occupée par certains bâtards, exclus en droit de la succession, et pourtant héritiers de biens symboliques et matériels³⁹.

Une dernière configuration, moins attendue, mérite particulièrement mise en valeur ici, quand la généalogie devient la tactique du faible. La démonstration généalogique, qui, en temps ordinaire, déclassé, peut profiter aux individus ou aux familles rabaisés et exclus. Tout l'enjeu est alors de comprendre ce qui permet à ce discours de porter (de nouveaux rapports de force politiques ? l'effritement d'un système de domination ?), sans sous-estimer l'efficacité intrinsèque de la démonstration. Je retiens deux exemples. Un ensemble nourri de recherches vient nuancer la prédominance du modèle patrilinéaire, dans les pratiques de transmission et les représentations de la parenté. En général, les hommes tiennent la plume des livres de famille. Ils gardent les clés du secrétaire où se trouvent les papiers importants, produits dans les généalogies. Les femmes, quant à elles, sont les gardiennes de la mémoire

³⁵ J.-P. Zuñiga, « La voix du sang », art. cit., p. 445.

³⁶ Natalia Muchnik, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014.

³⁷ Sophie Dulucq (dir.), « Généalogies rêvées », *Diasporas. Histoire et société*, 5, 2005, numéro spécial.

³⁸ N. Muchnik, *op. cit.*, p. 171-175.

³⁹ S. Steinberg, *Une tache au front*, *op. cit.*, en particulier p. 193 et 201-202.

orale. Elles sont l'*objet* d'écrits composés par des hommes, même quand elles sont exaltées sous des atours mythiques. Ce schéma s'observe par exemple dans la bonne société parisienne. Que peuvent les femmes quand les maris dédient toutes les ressources, même les biens dotaux, à la reproduction sociale et à la transmission au fils aîné ? Faire valoir leur position d'héritière, de « fille de », contre les devoirs de l'épouse soumise⁴⁰. Claire Chatelain le souligne : en matière d'héritage, malgré le déclin de la coutume égalitaire, les juges ne vont pas de manière univoque dans le sens du modèle patrilinéaire. Les femmes obtiennent souvent gain de cause, notamment à l'orée du XVIII^e siècle. L'ordre patriarcal rêvé sur le modèle romain reste toujours incomplet, d'où la nécessité de ne pas s'en tenir à la lettre des factums et d'entrer dans les méandres de la procédure judiciaire. Même usage tactique de la généalogie, dans un tout autre contexte : au XVII^e et plus encore à la fin du XVIII^e siècle, des esclaves de l'Amérique britannique parviennent à gagner leur liberté par voie de justice, en affirmant descendre d'une femme libre⁴¹. Ces cas exceptionnels ouvrent une fenêtre prodigieuse sur la société coloniale, au moment où elle se fissure. En outre, la démonstration étant fondée sur la renommée (*hearsay evidence*), en l'absence de toute documentation écrite, elle fixe par écrit des généalogies orales, transmises par les femmes de génération en génération. La mémoire de l'ancêtre libre, réel ou rêvé, soutient la fierté de familles asservies, leur conviction d'avoir droit à la liberté et leur espoir de la gagner un jour.

Les généalogies que nous venons d'évoquer sont surtout échafaudées dans le cadre de procès, entre accusation et défense. Insistons pour finir : c'est le changement social et politique qui se joue dans ces reconstitutions de la parenté, avec toute la violence et les espoirs que charrient les luttes socio-politiques, très loin d'une vision illustrative et apaisée du genre.

3- Le marché généalogique

Généalogies à la pièce et entreprises éditoriales

Ces combats nous ont éloignés de la séduction exercée par la généalogie. Or, en parallèle des fins pratiques poursuivies, la narration est un angle important pour la comprendre, sous toutes ses formes (notes griffonnées, factums, sommes imprimées...). Même conservée dans les actes d'un procès, écrite sans soin ou imprimée à la hâte, l'histoire de parenté est un récit. Elle a recours aux artifices de la fiction, tels que l'anecdote, la description, l'*exemplum*. À propos d'histoires de famille anglaises imprimées au XVII^e siècle, Stéphane Jettot montre comment les généalogistes font surgir par touches les paysages de la *Merry England* : ici un monastère, là une vieille chênaie. Monuments et anecdotes colorent le récit et aboutissent à des leçons édifiantes. Le temps récompense les gestionnaires avisés des domaines et punit les rapaces, profiteurs des dissolutions monastiques⁴². La généalogie enseigne le sens de l'histoire et enflamme l'imagination. Cet art du récit, efficace dans les compétitions socio-politiques, est aussi un argument de vente.

⁴⁰ Claire Chatelain, « Le mari violent et la femme insoumise. Entre conflits d'intérêts et théâtralité des genres, le procès Pommereu », dans *Épreuves de noblesse, op. cit.*, p. 125-155. Pour l'importance structurale de la position d'héritière, voir aussi Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000.

⁴¹ Loren Schweninger, « Freedom Suits, African American Women, and the Genealogy of Slavery », *The William and Mary Quarterly*, 71/1, 2014, p. 35-62.

⁴² Stéphane Jettot, « D'arbres et de monastères. L'usage de l'anecdote dans les publications généalogiques anglaises (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Geneviève Haroche-Bouzinac et alii (dir.), *L'Anecdote entre Littérature et Histoire à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2015, p. 113-125.

Manuscrite ou imprimée, la généalogie est une marchandise. La vénalité des rédacteurs des généalogies est le thème bien connu d'une déploration morale. Mais comment, par qui la généalogie est-elle vendue ? L'étiquette de « généalogiste », utilisée par commodité, est peu satisfaisante : à l'époque moderne, une poignée d'individus honorés par un pouvoir souverain portent ce titre. Il n'y a pas de corporation de généalogistes. Un nom identifié est donc seulement un point de départ, à partir duquel comprendre empiriquement les relations qui unissent le généalogiste occasionnel et les familles dont il narre l'histoire. Quelles sont les activités ordinaires de cet homme (intendant de domaines, avocat, secrétaire, homme d'Église...), qui peuvent lui donner un accès privilégié aux papiers de famille et à d'autres sources⁴³ ? En outre, l'univers social de la généalogie ne se limite pas à des liens personnels, clientélares. Il comprend aussi le monde des imprimeurs, qui vendent leur marchandise à un public plus indifférencié. La multiplication des compilations généalogiques imprimées à partir du XVII^e siècle, à différentes échelles (villes, provinces, dynasties européennes), est observé partout en Europe, sans avoir donné lieu, à ma connaissance, à des études plus poussées⁴⁴. C'est seulement au XVIII^e siècle que des imprimeurs spécialisés ou semi-spécialisés émergent, à l'instar de Thomas Wotton, éditeur du *Baronetage of England* dans les années 1730-1740, identifié par Stéphane Jettot. Wotton n'a aucun lien avec les généalogistes officiels du *College of Arms* ni avec les familles de *Baronets*. Cas fort intéressant d'innovation éditoriale, le *Baronetage* repose sur l'appel à la participation de toutes les familles, pour la réunion des informations et le financement de l'impression, par souscription. Wotton compile tous les matériaux disponibles (histoires envoyées par les familles, dictionnaires antérieurs, gazettes) et aboutit à un résultat : les actions héroïques côtoient les faits divers sordides ou grotesques, qui font vendre et ciblent le lectorat de la *middle sort*⁴⁵.

L'histoire éditoriale prend en considération les risques des investisseurs et les déboires de certains aventuriers de la plume. La dimension expérimentale de certains dictionnaires des grandes familles, précurseurs du *Who's who*, est bien étudiée pour le début du XIX^e siècle. Ainsi, à propos du *British Family Antiquity* (1809-1811), conçu par le polygraphe William Playfair⁴⁶, Jean-François Dunyach souligne qu'elle repose sur le pari d'une édition très luxueuse et d'une nouvelle représentation des lignages par histogrammes. Pari raté, qui débouche sur la faillite des imprimeurs associés. La réédition de livres éprouvés, en format poche, est la stratégie la plus sûre ; mais les imprimeurs sont aussi à la recherche de nouveautés : nouvelles informations, nouvelles illustrations (diagrammes, monuments, inscriptions...), qu'ils s'empressent d'annoncer en page de garde. En amont du XIX^e siècle, tout un champ est ouvert aux historiens modernistes pour comprendre l'exploitation éditoriale du filon généalogique. Par exemple, quels liens peut-on observer entre l'essor des généalogies imprimées et l'apparition des gazettes, les deux reposant largement sur la compilation ? La généalogie est une clé de compréhension majeure de l'actualité politique, locale et européenne ; l'histoire des familles, glorieuse ou scandaleuse, est un ingrédient des

⁴³ Voir par exemple Valérie Piétri, « Une offrande à la vanité des puissants. L'écriture généalogique comme service littéraire (France méridionale, XVII^e-XVIII^e siècle) », dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, p. 171-189 ; Jan Broadway, « John Smith of Nibley : a Jacobean man-of-business and his service to the Berkeley family », *Midland History*, 24, 1999, p. 79-97 ; *Id.*, « "No historie so meete" : gentry culture and the development of local history in Elizabethan and Stuart England, Manchester, Manchester University, 2006.

⁴⁴ De nombreuses indications à ce sujet dans *L'opération généalogique et L'entreprise généalogique, passim*.

⁴⁵ Stéphane Jettot, « D'arbres et de monastères », art. cit., p. 121-125.

⁴⁶ Jean-François Dunyach, « Le *British Family Antiquity* de William Playfair (1809-1811), une entreprise généalogique », dans *L'entreprise généalogique, op. cit.*, p. 319-337.

« nouvelles ». Cette convergence entre nobiliaires et mercures permettrait d’approfondir l’étude des liens entre les Provinces-Unies et l’Italie du Nord. En voici un exemple. Le Français Casimir Freschot, exilé aux Provinces-Unies à la fin du règne de Louis XIV, l’un des « compagnons de Mercure » étudié par Marion Brétéché⁴⁷, est aussi l’auteur d’un nobiliaire des grandes familles vénitiennes, compilé à partir des chroniques et publié à Venise, en 1682. Inversement, c’est à Amsterdam que le Vénitien Giacomo Zabarella fait imprimer ses tables des familles nobles de la Sérénissime, en latin (1688)⁴⁸. Le choix des Provinces-Unies, certainement dicté par la censure, est aussi un signe de l’élargissement européen du lectorat avide de comprendre les *arcana imperii*. Si l’on part sur la piste de lectorats différenciés, pour les généalogies des mêmes familles, les caractéristiques matérielles des volumes (format, présence ou non de diagrammes, raffinement des illustrations...) méritent un examen soigné⁴⁹. Les spécialistes des XIX^e et XX^e siècles montrent la voie, en s’intéressant à la fois aux publications de prestige, comme le *Who’s who* ou le *Bottin mondain*, et à la littérature de masse naissante⁵⁰.

Artefacts

Les généalogies se prêtent enfin à l’étude de leurs supports, avec un regain d’intérêt motivé par le succès de l’histoire matérielle. L’objet armorié est un support classique de l’histoire des pratiques généalogiques. Les armes des familles figurent partout, en effet, dans les rues, les édifices publics et les intérieurs : sur les poutres des plafonds, les manteaux de cheminées, les tombeaux, les fresques d’édifices religieux ou laïques, les vitraux, mais également – et cela est particulièrement souligné par les recherches en cours – sur des objets mobiles, comme la vaisselle, l’argenterie, les tissus brodés et les tapisseries, les monnaies, médaillons et jetons⁵¹. Tous les sujets d’étude déjà identifiés peuvent être suivis à partir de ces artefacts, en particulier la compétition acharnée entre familles, qui se joue dans les monuments funéraires et dans l’accumulation d’objets distinctifs⁵² ; et leur place dans l’imagination du passé et sa consommation éditoriale⁵³.

Au-delà des blasons, l’objet de famille – objet d’affection hérité, apprécié et conservé indépendamment de sa valeur marchande⁵⁴ – bénéficie d’une attention plus soutenue des historiens depuis quelques années, en tant que support du récit d’ascendance. Il soutient la mémoire orale de l’histoire familiale. Retracer l’histoire de ces objets suppose de prendre en

⁴⁷ Marion Brétéché, *Les Compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l’Europe de Louis XIV*, Paris, Champ Vallon, 2015.

⁴⁸ Exemples relevés dans Dorit Raines, « Les généalogies vénitiennes (XVI^e-XVII^e siècle). Instrument politique, outil juridique », dans *L’entreprise généalogique*, op. cit., p. 110-111.

⁴⁹ Voir le modèle, pour les généalogies princières allemandes, donné par Volker Bauer, « The Scope, Readership and Economy of Printed Genealogies in Early Modern Germany », dans *L’entreprise généalogique*, op. cit., p. 287-301.

⁵⁰ François Weil, *Family trees*, op. cit. ; Jean-Luc Chappey, *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, listes de noms, réputation, des Lumières à Wikipedia*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

⁵¹ Michel Popoff, « Monnaies, médailles et jetons : armoriaux métalliques ? », dans Yvan Loskoutoff (dir.), *Héraldique et numismatique III. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2015, p. 215-225.

⁵² Richard Cust, *Charles I and the Aristocracy, 1625-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

⁵³ Daniel Woolf, *The Social Circulation of the Past. English Historical Culture 1500-1730*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

⁵⁴ Renata Ago, *Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli editore, 2003.

compte toutes les acceptions de la consommation⁵⁵ : leur sélection initiale (commande, achat ou fabrication domestique), leur arrangement et leur exposition, qui choisissent et mettent en valeur certains objets plutôt que d'autres. Les objets de famille offrent une alternative aux exclus du langage généalogique (récits, diagrammes et blasons), et singulièrement aux femmes. Si la rédaction des histoires de famille revient presque toujours aux hommes, les femmes ont en effet la main sur les intérieurs et sont les gardiennes des objets hérités. Kate Redford l'a montré avec acuité pour les portraits de la noblesse anglaise : vus en eux-mêmes, les portraits célèbrent le paterfamilias et une conception strictement patrilinéaire de la transmission. Néanmoins, épouses et veuves jouent un rôle de premier plan dans la composition des galeries de tableaux, exposées dans les maisons de campagne⁵⁶. Par la réunion des portraits, leur commande, leur accrochage, certaines femmes de la noblesse exaltent leur héritage, leurs ancêtres, plutôt que ceux de leur mari. Les artefacts tempèrent la domination masculine sans partage observée dans les écrits. C'est à nouveau comme héritières que les femmes de condition sont en mesure d'affirmer leur identité propre et de faire valoir leurs projets pour l'établissement des enfants et pour les biens de la famille.

Conclusion

Cette vue de l'histoire des généalogies a des limites assumées. Retenant un petit nombre d'études, elle dissocie, par souci de clarté, ce qui est souvent analysé de front dans les études : techniques savantes, enjeux revendicatifs, supports et consommation. En outre, la diversité des acceptions de la généalogie, du schéma de parenté à une « culture » diffuse, rend l'exercice de la synthèse difficile. En tant qu'opération historiographique, l'étude des pratiques généalogiques présente au moins l'intérêt de condenser et révéler les interrogations du moment, qui tendent parfois (hélas) vers les mots d'ordre ressassés, nécessaires à la validation académique. En période de précarité des positions universitaires, de l'impératif de la « valorisation » sur des supports « attrayants », divulguables à un « grand public », la généalogie est lue de manière privilégiée comme une machine à emporter l'adhésion, à faire voir efficacement le passé, à revendiquer, à défendre sa place, à faire vendre ; comme la tactique des faibles devant un juge, beaucoup plus que comme l'épopée des princes et des puissants ; le tout, au risque de l'échec, qui hante les historiens mêmes. Ce constat n'a rien de surprenant. On sait depuis longtemps l'incidence de l'état de l'université sur l'écriture académique. C'est plutôt la mise en œuvre de ces codes (machinale ou inventive) qui me semble compter au final. Fort heureusement, inventive, cette histoire l'est souvent, sans doute parce que, par sa complexité, la généalogie résiste à tout schématisme. La « généalogie des généalogies » implique en effet d'élucider les rapports entre alliances, logiques de transmissions et représentations de la parenté. Les études évoquées se tiennent sur la ligne de crête de l'explication ardue. Plaidant pour une histoire exigeante, leurs auteurs dévoilent les variations de la famille moderne, vécue et représentée. Ils montrent combien la parenté revendiquée ou occultée dépend des activités et des interlocuteurs. Quand la tentation de l'illustration est grande (la généalogie livrant un stock d'anecdotes amusantes et de belles images), ils réfléchissent aux techniques d'écriture des sagas familiales et, derrière les mythes, au fonctionnement violent des sociétés passées, régies par la compétition, l'exclusion,

⁵⁵ Des indications très utiles à ce sujet dans K. Wulf, « Bible, King, and Common Law », art. cit.

⁵⁶ Kate Redford, « Patrilinéaire Portraiture ? Gender and Genealogy in the Eighteenth-Century English Country House », dans John Styles et Amanda Vickery (dir.), *Gender, Taste and Material Culture in Britain and North America 1700-1830*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2006, p. 315-344.

la stigmatisation des écarts à la norme. Le profit de ces recherches, élevé, est intellectuel et politique : comprendre les manières dont la parenté se fait en se représentant et braver le mythe de la famille d’Ancien Régime, supposée ordonnée par les lois de la nature⁵⁷.

⁵⁷ La définition naturelle de la filiation, tout en étant prééminente à l’âge moderne, est sans cesse contournée dans la réalité des liens de parenté, comme le montre singulièrement le sort des enfants illégitimes. Voir les pages éclairantes de S. Steinberg, *Une tache au front, op. cit.*, chap. 3, « La nature du lien naturel ». Sur la filiation naturelle et ses apories, voir Pierre Bonte, Enric Porqueres i Gené et Jérôme Wilgaux (dir.), *L’argument de la filiation. Aux fondements des sociétés européennes et méditerranéennes*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l’homme, 2011.